

Le bulletin VPG

Sabourin Deraspe
Gestion de patrimoine



Notre bulletin mensuel pour une
VISION - PLANIFICATION - GESTION
optimale de votre patrimoine familial



NOS PARTENAIRES

Sabourin Deraspe,
Gestion de patrimoine

Octobre 2013

UN □V□NEMENT □ NE PAS MANQUER...



Une pr□sensation sur la
planification financi□re aura
lieu le 28 novembre prochain □
17 h □ nos bureaux.

Cette pr□sensation s'intitule :

Mieux g□rer ses finances pour payer moins d'imp□t !

Marc-Andr□ Duhaime et Annie Boivin, nos
conf□renciers, vous parleront du fardeau fiscal et des
actions simples qui vous permettront d'□conomiser de
l'argent en payant moins d'imp□t. Ils expliqueront
pourquoi la planification fiscale et financi□re s'effectue
tout au long de l'ann□e, selon les lois en vigueur, le
contexte □conomique du moment et en tenant compte
de votre situation personnelle et financi□re. Ils
aborderont les moyens qui vous permettront d'all□ger
ce fardeau.



1250, boul. Ren□-L□vesque
Ouest,
bureau 1500
Montr□al, QC H3B 4W8
[courriel](mailto:info@sabourinderaspe.ca)
www.sabourinderaspe.ca

FRANCIS SABOURIN
514.989.4844 | [courriel](mailto:francis@sabourinderaspe.ca)

GILLES DERASPE
514.981.5770 | [courriel](mailto:gilles@sabourinderaspe.ca)

Annie Boivin
B.A.A., Pl. Fin., D. Fisc., TEP

Vice-pr□sidente, Planification
fiscale et successorale |
Richardson GMP Limit□e

Chroniqueuse au magazine A+



Coauteure du livre *Tomber □
la retraite et du livre Ma
retraite, des experts m'aident □
m'y pr□parer.*



Marc-Andr□ Duhaime,
Pl. Fin.

Planificateur financier

R□servez votre soir□e du 28 novembre 2013, les
d□tails suivront sous peu.

STRAT□GIE FISCALE



Le Qu□bec vient d'annoncer la cr□ation d'un nouveau
cr□dit d'imp□t pour la r□novation de r□sidences. Vous
trouverez la liste des travaux reconnus aux pages 9 □
12 du bulletin d'information "Mesures fiscales visant □
stimuler les investissements des particuliers et des
entreprises" publi□ par Finances et □conomie Qu□bec.

Ce cr□dit d'imp□t sera destin□ aux particuliers qui feront ex□cuter par un
entrepreneur qualifi□ des travaux de r□novation □ coresponsables □ leur lieu
principal de r□sidence ou leur chalet, en vertu d'une entente conclue apr□s le jour
de la publication du pr□sent bulletin d'information et avant le 1er novembre 2014.

[Consulter l'article](#)

PLANIFICATION SUCCESSORALE : LA TRANSMISSION D'UN CHALET

Comment le garder dans la famille?

Un bon plan successoral est n□cessaire pour assurer,



entre autres, la transmission de vos biens à vos héritiers de la manière la plus avantageuse possible d'un point de vue fiscal. Ce plan vous permettra de réduire ou de reporter l'impôt qui serait autrement payable par vos héritiers à votre décès.

Toutefois, des questions complexes peuvent surgir lorsqu'un chalet doit être partagé entre plusieurs membres d'une même famille. Dès lors, il faut tenir compte de l'attachement sentimental des membres de la famille au chalet : les souvenirs des étés passés dans la maison, l'émotion de la construction (et la reconstruction) du quai, les visites des cousins et les repas en famille sont autant de bonnes raisons de vouloir " garder le chalet dans la famille ".

[Consulter l'article](#)

VOUS AVEZ MANQUÉ UNE ÉDITION PRÉCÉDENTE DU BULLETIN VPG ?

Il vous est possible de lire, ou de relire, nos plus récents bulletins sur notre site web en tout temps.

[Cliquez ici](#)

Sabourin Deraspe, Gestion de patrimoine | www.sabourinderaspe.ca

□ *Nous simplifions la vie de nos clients.* □

Les opinions exprimées dans ce rapport sont des opinions de l'auteur; le lecteur ne doit pas supposer qu'elles reflètent les opinions ou les recommandations de Richardson GMP ou de ses sociétés affiliées. Les hypothèses, opinions et estimations représentent notre jugement en date de publication de ce document et peuvent faire l'objet de modifications sans préavis. Nous ne garantissons pas l'intégralité ou l'exactitude des renseignements contenus dans ce document, et, en conséquence, vous ne devez pas les utiliser comme référence. Avant de suivre des recommandations, vous devriez évaluer si elles sont adaptées à vos circonstances particulières et, au besoin, demander conseil à des professionnels. Le rendement passé n'est pas prédictif des résultats futurs. Richardson GMP Limitée est membre du Fonds canadien de protection des épargnants. Richardson est une marque de commerce de James Richardson & Fils, Limitée. GMP est une marque de commerce déposée de GMP Valeurs Mobilières S.E.C. Ces deux marques sont utilisées sous licence par Richardson GMP Limitée.